



# Règlement de course – Championnats de France Stand Up Paddle Ultra Longue Distance

Chinon → Les Ponts-de-Cé

## Article 1 – Organisation

L'épreuve Ultra Longue Distance est organisée par le Club de Canoë Kayak des Ponts-de-Cé, en collaboration avec la Fédération Française de Surf (FFSurf), dans le cadre du Championnat de France Stand Up Paddle Ultra Longue Distance 2025.

## Article 2 – Parcours

Format Ultra Longue Distance avec un parcours de 70 km sur la Loire, entre Chinon et Les Ponts-de-Cé. Il est préconisé de suivre le chenal balisé sur la partie Loire, mais cela n'est pas obligatoire.

Course sur 1 journée

## Article 3 – Conditions de participation

Compétition ouverte à tous les licenciés compétition FFSurf

Participants : majeurs uniquement

## Article 4 – Catégories & Classement

Catégories ouvertes :

- Open Hommes (14' et moins / Unlimited)

- Open Femmes – Ondines (14' et moins / Unlimited)
- Tandem (Open)

Un classement sera établi pour chaque catégorie, quel que soit le nombre de participants.

Toutefois, les titres de Champion de France et la remise de médailles officielles ne seront attribués que si au moins 4 concurrents sont classé(e)s dans la catégorie concernée, conformément au règlement de la FFS.

### **Article 5 – Matériel autorisé et obligatoire**

Planches autorisées : SUP 14' et moins, Unlimited, Tandem

Matériel obligatoire :

- Gilet de flottabilité homologué 50N minimum (gilets gonflables interdits)
- Téléphone portable étanche embarqué
- Dossard fourni par l'organisation (obligatoire)

Le Leash est interdit

### **Article 6 – Sécurité**

Briefing obligatoire 30 min avant le départ

Départ à 7h00 de Chinon (horaire susceptible de modification en fonction des conditions)

Barrières horaires : Les barrières horaires sont placées à hauteur des zones de ravitaillement.

Chaque participant devra passer dans la barrière afin de pouvoir être pointé.

- Barrière horaire de Saumur passage obligatoire avant 12h00.
- Barrière horaire de la Ménitré passage obligatoire avant 15h00

Dispositif de sécurité :

- 2 Bateaux d'assistance (1 sur le secteur de Saumur / 1 sur le secteur de la Ménitré)
- PC course permanent

### **Article 7 – Ravitaillement**

Zones de ravitaillement officielles :

- Saumur
- La Ménitré

Les concurrents peuvent s'hydrater et s'alimenter librement à bord de leur embarcation tout au long du parcours.

Tout ravitaillement extérieur (par une tierce personne) en dehors des deux zones de ravitaillement officielles est strictement interdit et entraînera une disqualification.

### **Article 8 – Chronométrage & Résultats**

Chronométrage électronique et double chronométrage manuel

Publication des résultats :

- Sur le site [canoekayakdespontsdece.fr](http://canoekayakdespontsdece.fr) et sur le site [surfingfrance.com](http://surfingfrance.com)

### **Article 9 – Sanctions**

Motifs de disqualification :

- Non-respect du matériel obligatoire
- Passage hors des portes ou hors délai
- Aide extérieure non autorisée
- Non-respect des consignes de sécurité

### **Article 10 – Engagements & Droits d'inscription**

Inscriptions via le [site internet](#)

Aucun remboursement possible en cas d'abandon ou disqualification

### **Article 11 – Remise des prix**

Remise des prix officielle à l'arrivée vers 16h30

Médailles de la FFS pour les 4 premiers de chaque catégorie

Seules les catégories avec 4 classés minimum donnent lieu à un titre national

### **Article 12 – Communication**

Toutes les infos pratiques sont diffusées :

- Via le groupe WhatsApp officiel
- Sur les canaux de la FFS et du club organisateur

Les participants s'engagent à suivre ces canaux pour toute info météo, sécurité, départs, classements...